



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 22 août 2012 à 19 h 30, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Robert Sauvé, à laquelle sont présents les membres suivants : le représentant de Coteau-du-Lac, Mario Cadieux, le maire d'Hudson, G. Michael Elliott, la mairesse des Cèdres, Géraldine T. Quesnel, le maire des Coteaux, Réal Boisvert, le maire de L'Île-Cadieux, Marc-André Léger, le maire de L'Île-Perrot, Marc Roy, le maire de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de Pointe-Fortune, Jean-Pierre Daoust, le maire de Rigaud, Réal Brazeau, le maire de Rivière-Beaudette, Patrick Bousez, la mairesse de Sainte-Justine-de-Newton, Patricia Domingos, la maire de Sainte-Marthe, Aline Guillotte, le maire de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de Saint-Polycarpe, Normand Ménard, le maire de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, la maire de Saint-Zotique, Gaétane Legault, la mairesse de Terrasse-Vaudreuil, Manon Trudel, le maire de Très-Saint-Rédempteur, Jean Lalonde, le maire de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon, et le maire de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents messieurs le directeur général, Guy-Lin Beaudoin, et le directeur général adjoint, Raymond Malo, ainsi que mesdames la directrice du greffe et du contentieux, Valérie Tremblay, la directrice de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Annie Lévesque, et la directrice des opérations, Nadine Ethier.

Sont absents la mairesse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Marie-Claude Nichols, la maire de Pointe-des-Cascades, Maryse Sauvé, et le maire de Saint-Clet, Gilles Farand.

1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le préfet souhaite la plus cordiale bienvenue aux membres du conseil et constate qu'il y a quorum.

12-08-22-01

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par monsieur **Réal Boisvert** et résolu **d'ouvrir** la séance à 19 h 42.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

12-08-22-02

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

Madame la présidente du comité sur la politique culturelle présente la nouvelle exposition de madame Anne Lawrence, peintre amateur.

3. REMISE DE SUBVENTION

Aucun sujet traité.

Messieurs Yvan Cardinal, maire de Pincourt, ainsi que Robert Grimaudo, maire de Saint-Lazare, prennent leur siège à 19 h 46.

4. PROCÈS-VERBAUX

4.1. SUIVI DES RÉOLUTIONS DU CONSEIL

Monsieur le directeur général fait un bref suivi des résolutions adoptées au conseil.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

Monsieur Normand Ménard, maire de Saint-Polycarpe, prend son siège à 19 h 48.

**4.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2012 :
ADOPTION**

12-08-22-03

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Géraldine T. Quesnel** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 juin 2012 tel que présenté.

Proposition adoptée.

**4.3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 JUIN
AJOURNÉE AU 4 JUILLET 2012 : ADOPTION**

12-08-22-04

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 juin ajournée au 4 juillet 2012 tel que présenté.

Proposition adoptée.

5. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

**5.1. CENTRE D'HISTOIRE LA PRESQU'ÎLE : SERVICES AUX
MUNICIPALITÉS : PRÉSENTATION DE MADAME JANINE ALLARD,
PRÉSIDENTE, ET MONSIEUR JEAN-LUC BRAZEAU, ARCHIVISTE**

Monsieur le préfet accueille madame Janine Allard et monsieur Jean-Luc Brazeau, tous deux respectivement présidente et archiviste du Centre d'histoire La Presqu'île, pour une présentation. Madame Allard invite les élus à visiter le centre d'histoire et monsieur Brazeau explique la conservation des archives de la région. Il présente la mission du centre ainsi que le projet « Archives et services ».

**5.2. SITE INTERNET WWW.MRCDEVAUDREUIL-SOULANGES.COM :
PRÉSENTATION DE MADAME ALEXANDRA BEAUDRY**

Monsieur le préfet accueille madame Alexandra Beaudry, conseillère en communication à la MRC, pour la présentation du nouveau site Internet de la MRC ainsi que le portail. Il remercie mesdames Jasmine Sharma et Alexandra Beaudry pour leur travail.

**6. RETOUR SUR LES REPRÉSENTATIONS ET INTERVENTIONS DU
PRÉFET**

Monsieur le préfet informe les membres qu'il a rencontré le maire de l'arrondissement de Lachine et qu'il a demandé une rencontre avec la mairesse de la ville de Longueuil.

7. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

7.1. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES DU 28 JUIN 2012

Monsieur Jean Lalonde, président du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

12-08-22-05

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité des ressources humaines du 28 juin 2012.

Proposition adoptée.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

**7.2. COMITÉ SUR LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL
DURABLE DU 21 JUIN 2012**

Madame Gaëtane Legault, présidente du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

12-08-22-06

Il est proposé par monsieur **Réal Boisvert**, appuyé par monsieur **Marc-André Léger** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité sur la politique de développement social durable du 21 juin 2012.

Proposition adoptée.

7.3. TABLE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DE LA MRC DU 14 JUIN 2012

Monsieur Guy-Lin Beaudoin explique le compte rendu aux fins de dépôt.

**7.4. COMITÉ RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT ET D'ENVIRONNEMENT DU
15 AOÛT 2012**

Madame Géraldine T. Quesnel, présidente du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

12-08-22-07

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Mario Cadieux** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité régional d'aménagement et d'environnement du 15 août 2012.

Proposition adoptée.

**7.4.1. POSITIONNEMENT SUR LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA
ZONE AGRICOLE (PDZA)**

CONSIDÉRANT QUE le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) est un document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole d'une municipalité régionale de comté (MRC) en favorisant le développement durable des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE la zone agricole représente environ 76% de la superficie du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE la MRC propose de dresser un portrait de la situation actuelle des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en vigueur d'un outil régional de développement et de mise en valeur de la zone agricole constitue l'une des deux conditions pour présenter une demande de modification du périmètre d'urbanisation métropolitain identifié dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

CONSIDÉRANT QUE la CMM s'engage à reconnaître qu'un PDZA constitue un outil régional de développement et de mise en valeur de la zone agricole au sens du critère 1.6.2 du PMAD;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité régional d'aménagement et d'environnement du 15 août 2012 de procéder à l'élaboration d'un PDZA pour l'ensemble du territoire de la MRC et considérant la recommandation du comité des ressources humaines du 22 août 2012 pour engager à contrat une ressource à l'interne qui serait chargée du projet d'élaboration du PDZA;

POUR CES MOTIFS,

12-08-22-08

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Mario Cadieux** et résolu **d'autoriser** l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

procéder à la réalisation d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) pour l'ensemble du territoire de la MRC et **d'autoriser** l'engagement à contrat d'une ressource à la MRC pour la réalisation du PDZA ou, à défaut, **d'autoriser** le directeur général à aller en appel d'offres.

Proposition adoptée.

7.4.2. AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE AVEC LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) POUR L'ÉLABORATION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) ET NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MRC SUR LE COMITÉ

CONSIDÉRANT QUE le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) vise une croissance de 6% de la superficie globale des terres en culture à l'échelle métropolitaine d'ici 2031;

CONSIDÉRANT QUE le 22 mars 2012, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a adopté le Guide d'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole destiné aux MRC;

CONSIDÉRANT QUE le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) est un document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole d'une municipalité régionale de comté (MRC) en favorisant le développement durable des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le MAPAQ offre son soutien technique et professionnel à toutes les MRC situées en territoire métropolitain pour l'élaboration de leur PDZA;

CONSIDÉRANT QUE la CMM prévoit verser un montant maximal de 25 000 \$ à toute MRC qui élabore un PDZA sous certaines conditions identifiées dans la convention;

CONSIDÉRANT QUE la CMM s'engage à reconnaître qu'un PDZA constitue un outil régional de développement et de mise en valeur de la zone agricole au sens du critère 1.6.2 du PMAD ;

CONSIDÉRANT QUE la CMM s'engage à mettre en place et coordonner un comité de pilotage métropolitain composé de représentants de la CMM, du MAPAQ, de l'Union des producteurs agricoles (UPA), du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et d'un représentant de chaque MRC qui élabore un PDZA;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité régional d'aménagement et d'environnement du 15 août 2012 de procéder à l'élaboration d'un PDZA pour l'ensemble du territoire de la MRC;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame **Géraldine T. Quesnel**, appuyé par madame **Manon Trudel** et résolu **d'autoriser** le préfet et le directeur général à signer la convention entre la Communauté métropolitaine de Montréal et la MRC de Vaudreuil-Soulanges en vue de l'élaboration d'un Plan de développement de la zone agricole et **de nommer** madame Alexandra Lemieux, conseillère en aménagement du territoire, en tant que représentante de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au comité de pilotage métropolitain de la Communauté métropolitaine de Montréal et madame Annie Lévesque, directrice de l'aménagement du territoire et de l'environnement, en remplacement de Mme Lemieux.

Proposition adoptée.

12-08-22-09



7.4.3. SUIVI D'UN DOSSIER D'EXCLUSION DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (CPTAQ) : DEMANDE DE MODIFICATION DU PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (PMAD) DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

CONSIDÉRANT QUE le 22 septembre 2010, la MRC de Vaudreuil-Soulanges a reçu une demande de modification au schéma d'aménagement révisé (SAR) de la Ville de Saint-Lazare afin d'inclure le secteur Sainte-Angélique Est, d'une superficie d'environ 20,4 hectares, à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

CONSIDERANT QUE le 2 décembre 2010, le comité consultatif agricole de la MRC recommandait au conseil d'appuyer la demande d'exclusion et de modifier le SAR conformément à la demande de la Ville de Saint-Lazare;

CONSIDERANT QUE le 16 février 2011, le comité administratif de la MRC a appuyé par la résolution numéro CA 11-02-09-14 la Ville de Saint-Lazare dans sa demande d'exclusion de la zone agricole permanente à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDERANT QUE par cette résolution, la MRC entend modifier le SAR conditionnellement à l'acceptation de la demande d'exclusion par la CPTAQ;

CONSIDERANT QUE le 17 avril 2012, la CPTAQ a ordonné l'exclusion de la zone agricole du secteur Sainte-Angélique Est faisant l'objet de la demande de la Ville de Saint-Lazare;

CONSIDERANT QUE la CPTAQ autorise cette exclusion conditionnellement à ce que la MRC modifie le SAR et que cette modification entre en vigueur dans les vingt-quatre (24) mois de la date de la décision prise le 17 avril 2012;

CONSIDÉRANT QU'à défaut par la MRC de procéder à la modification au SAR pour en assurer la conformité et de produire à la CPTAQ la preuve de ces modifications dans le délai de vingt-quatre (24) mois, l'ordonnance d'exclusion deviendra inopérante et de nul effet;

CONSIDÉRANT QUE le 10 juillet 2012, la Ville de Saint-Lazare a fait parvenir à la MRC la résolution numéro 07-267-12 demandant à la MRC de procéder à la modification du SAR;

CONSIDÉRANT QUE l'exclusion du secteur Sainte-Angélique Est de la zone agricole permanente est nécessaire pour régulariser la situation des habitations construites en zone agricole et pour assurer le bon fonctionnement du réseau d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement des eaux usées, le bouclage des rues, la sécurité pour le transport des élèves de la nouvelle école Birchwood Elementary et la continuité cohérente du périmètre d'urbanisation;

CONSIDERANT QUE le bouclage du réseau routier est important, car il y a présentement une problématique au niveau de la circulation sur le chemin Sainte-Angélique et sur la rue du Grand-Pré et que ce bouclage du réseau favorisera la dispersion du trafic routier;

CONSIDERANT QUE le 12 mars 2012, le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) est entré en vigueur;

CONSIDERANT le dernier paragraphe du critère 1.6.2 du PMAD concernant les modifications au périmètre métropolitain pour permettre les interventions municipales ponctuelles;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QUE ce paragraphe stipule que ces types de demandes peuvent être soustraits des exigences prévues au critère 1.6.2 dans la mesure où l'échéancier de l'intervention l'exige;

CONSIDÉRANT l'échéancier exigé par la CPTAQ pour la modification du SAR dans les vingt-quatre (24) mois de la date de la décision prise le 17 avril 2012;

POUR CES MOTIFS,

12-08-22-10

Il est proposé par monsieur **Jean-Pierre Daoust**, appuyé par monsieur **Robert Grimaudo** et résolu de **déposer** à la Communauté métropolitaine de Montréal une demande de modification du périmètre métropolitain identifié au Plan métropolitain d'aménagement et de développement afin d'inclure dans le périmètre métropolitain le secteur Sainte-Angélique Est de la Ville de Saint-Lazare tel qu'autorisé par la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ), et ce, à l'intérieur du délai de vingt-quatre (24) mois exigé par celle-ci.

Proposition adoptée.

7.5. COMITÉ DES COMMUNICATIONS DU 18 JUILLET ET DU 17 AOÛT 2012

Monsieur Marc-André Léger, président du comité, explique les comptes rendus aux fins d'adoption.

Monsieur le directeur général présente les emblèmes héraldiques de la MRC ainsi que le drapeau.

12-08-22-11

Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par monsieur **Normand Ménard** et résolu **d'adopter** les comptes rendus du comité des communications du 18 juillet et du 17 août 2012 et **d'approuver** le dessin des emblèmes héraldiques de la MRC ainsi que le drapeau.

Proposition adoptée.

8. PÔLE INSTITUTIONNEL RÉGIONAL

8.1. STATUT DU DOSSIER

Madame Annie Lévesque, directrice de l'aménagement du territoire et de l'aménagement, informe les membres du statut du dossier du pôle institutionnel régional.

9. PLAN INTÉGRÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT

9.1. STATUT DU DOSSIER

Monsieur le directeur général adjoint informe les membres du statut du dossier du plan intégré de développement et d'aménagement.

10. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

10.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

10.1.1. ENTÉRINEMENT DES LISTES ADOPTÉES PAR LE COMITÉ ADMINISTRATIF DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET DES DÉPÔTS DIRECTS

12-08-22-12

Il est proposé par madame **Gaëtane Legault**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **d'adopter** la liste MRC 12-08-22.

Proposition adoptée.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 12-08-22, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

10.1.2. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'ÉTAT DES FINANCES

Monsieur le directeur général dépose le rapport sur l'état des finances en date du 31 juillet 2012.

10.1.3. FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS POUR L'AN 2

CONSIDÉRANT le protocole d'entente du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) qui demande à la MRC de remettre annuellement au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) un rapport d'activités quant à la mise en œuvre d'une stratégie de diversification et de développement sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT le rapport d'activités préparé par monsieur Philippe Roy, conseiller en développement rural et secrétaire du Comité de diversification et de développement, pour la deuxième année du protocole (voir pièce jointe);

CONSIDÉRANT QUE ce rapport d'activités a été présenté au Comité de diversification et de développement lors de la rencontre du 4 mai 2012;

POUR CES MOTIFS,

12-08-22-13

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Patricia Domingos** et résolu **d'adopter** le rapport d'activités de la deuxième année du Fonds de soutien aux territoires en difficulté, **d'autoriser** le directeur général à signer et **de demander** au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) de procéder au 3^e versement relié à l'entente pour un montant de cent-mille dollars (100 000 \$).

Proposition adoptée.

10.2. GREFFE ET LÉGISLATION

10.2.1. COMITÉS DE LA MRC : MODIFICATIONS, REMPLACEMENT ET AJOUT

COMITÉS DE LA MRC : MODIFICATIONS

CONSIDÉRANT la résolution numéro 12-03-28-26 ayant pour objet l'approbation du tableau des comités;

CONSIDÉRANT QUE madame Brigitte Asselin a été nommée sur les comités suivants, résolution numéro 12-04-25-18 :

- comité de sécurité publique;
- comité « Fonds de voirie régional »;
- comité de la fibre optique;
- comité d'analyse du budget;
- comité de suivi « Pôle institutionnel régional »;
- comité d'orientation du Plan intégré de développement et d'aménagement (PIDA);
- comité ad hoc de pilotage MRCVS et CSSSVS.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

POUR CES MOTIFS,

12-08-22-14

Il est proposé par monsieur **Mario Cadieux**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu **de nommer** monsieur Robert Grimaudo, maire de la ville de Saint-Lazare, pour siéger sur les comités suivants :

- comité de sécurité publique;
- comité « Fonds de voirie régional »;
- comité de la fibre optique;
- comité d'analyse du budget;
- comité de suivi « Pôle institutionnel régional »;
- comité d'orientation du Plan intégré de développement et d'aménagement (PIDA);
- comité ad hoc de pilotage MRCVS et CSSSVS.

Proposition adoptée.

COMITÉS DE LA MRC : REMPLACEMENT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 12-03-28-26 ayant pour objet l'approbation du tableau des comités;

CONSIDÉRANT QU'en raison du départ de madame Annie Tranchemontagne, un poste est vacant au comité sur la politique de la ruralité;

POUR CES MOTIFS,

12-08-22-15

Il est proposé par madame **Géraldine T. Quesnel**, appuyé par monsieur **Yvon Bériault** et résolu **de nommer** madame Estelle Bonin, coordonnatrice de la Maison des Jeunes de Vaudreuil-Dorion, comme membre du comité sur la politique de la ruralité.

Proposition adoptée.

COMITÉS DE LA MRC : AJOUT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 12-06-27-10 ayant pour objet la composition du comité sur les stratégies d'occupation du territoire;

POUR CE MOTIF,

12-08-22-16

Il est proposé par madame **Patricia Domingos**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **de nommer** monsieur Yvon Bériault, maire de Saint-Télesphore, comme membre du comité sur les stratégies d'occupation du territoire.

Proposition adoptée.

10.2.2. CENTRE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE LA VALLÉE-DU-HAUT-SAINTE-LAURENT : RENOUVELLEMENT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10-08-25-36 nommant monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général de la MRC, au conseil d'administration du Centre d'études supérieures de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent afin de représenter la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la correspondance reçue du Centre d'études supérieures de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent pour le renouvellement du mandat de deux ans;

POUR CES MOTIFS,



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

12-08-22-17

Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par madame **Patricia Domingos** et résolu de **renouveler** la nomination de monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général de la MRC, pour une période de deux (2) ans, au conseil d'administration du Centre d'études supérieures de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent afin de représenter la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

**10.2.3. COLLECTE ITINÉRANTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES
RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX 2012**

10.2.3.1. ADJUDICATION DU CONTRAT

CONSIDÉRANT la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR);

CONSIDÉRANT l'autorisation de procéder à un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 20 août 2012 à 11 h 30 en la salle du conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été déposées et ouvertes;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie CRI Environnement inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles à même le surplus accumulé non réservé;

POUR CES MOTIFS,

12-08-22-18

Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par monsieur **Yvon Bériault** et résolu **d'adjuger** le contrat à la compagnie *CRI Environnement inc.* relatif à la collecte itinérante, le transport et la disposition des résidus domestiques dangereux 2012 pour un montant de cent-trente-sept-mille-quatre-cent-quatre-vingt-dix dollars et neuf cents (137 490,09 \$) toutes taxes incluses et **d'autoriser** le préfet et le directeur général à signer le contrat.

Proposition adoptée.

**10.2.3.2. LAURENTIDE RE/SOURCES (PEINTURE, HUILE, PILE ET
BATTERIE, LAMPE AU MERCURE): AUTORISATION DE
SIGNATURE D'ENTENTES**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges organise une collecte de résidus domestiques dangereux (RDD) en 2012;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme *Laurentide Re/sources* aux fins d'effectuer la collecte, le transport et la récupération des matières suivantes recueillis lors des journées de collecte organisées par la MRC :

- Peintures usées et leurs contenants;
- Huiles et filtres usagés ainsi que des contenants d'huile ou de fluide;
- Piles et batteries;
- Lampes au mercure;

CONSIDÉRANT QUE la firme *Laurentide Re/sources* a accepté les éléments d'intégration de son service avec la collecte de résidus domestiques dangereux (RDD) de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE ce service n'engendrera pas de coût à la MRC pour les produits visés par le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises, *Loi sur la qualité de l'environnement* (Q-2, r. 40.1);



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QUE pour les produits non visés par ce règlement les crédits sont disponibles à même le surplus accumulé non réservé;

POUR CES MOTIFS,

12-08-22-19

Il est proposé par monsieur **Normand Ménard**, appuyé par monsieur **G. Michael Elliott** et résolu **d'autoriser** le préfet et le directeur général à signer les ententes avec la firme *Laurentide Re/sources* pour le transport et le recyclage des peintures, piles, lampes au mercure, huiles et filtres usagés ainsi que des contenants d'huile ou de fluide.

Proposition adoptée.

10.2.3.3. GEEP ECOSYS CANADA INC. (TRANSPORT DU MATÉRIEL INFORMATIQUE) : OCTROI D'UN CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges organise une collecte de résidus domestiques dangereux (RDD) en 2012;

CONSIDÉRANT QUE dans ce cadre la MRC veut offrir un service de récupération et de recyclage du matériel informatique et électronique;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la compagnie *Geep Ecosys Canada inc.*;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles à même le surplus accumulé non réservé;

POUR CES MOTIFS,

12-08-22-20

Il est proposé par monsieur **Normand Ménard**, appuyé par monsieur **G. Michael Elliott** et résolu **d'octroyer** un contrat à la compagnie *Geep Ecosys Canada inc.* en conformité avec l'offre de services jointe à la présente et faisant partie intégrante et **d'autoriser** le préfet et le directeur général à signer le contrat.

Proposition adoptée.

10.2.3.4. ROBERT DAOUST ET FILS INC. (TRANSPORT DU MATÉRIEL INFORMATIQUE ET DES PNEUS) : OCTROI D'UN CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la MRC organise une collecte de résidus domestiques dangereux (RDD) en 2012;

CONSIDÉRANT QUE dans ce cadre la MRC veut offrir un service de récupération et de recyclage du matériel informatique et électronique;

CONSIDÉRANT l'offre de location de conteneurs, de disposition des pneus non conformes, de collecte et de transport du matériel informatique jusqu'aux installations de *Geep Ecosys Canada inc.* par la compagnie *Robert Daoust et fils inc.*;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles à même le surplus accumulé non réservé;

POUR CES MOTIFS,

12-08-22-21

Il est proposé par monsieur **Normand Ménard**, appuyé par monsieur **G. Michael Elliott** et résolu **d'octroyer** un contrat à la compagnie *Robert Daoust et fils inc.* pour la location de conteneurs pour le ramassage de pneus et de matériel informatique selon l'offre de la compagnie datée du 8 août 2012 faisant partie intégrante de la présente et **d'autoriser** le préfet et le directeur général à signer le contrat.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

Proposition adoptée.

10.2.3.5. DEMANDE AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP) DE DÉFRAYER LES COÛTS POUR LA COLLECTE DU MATÉRIEL INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR);

CONSIDÉRANT QUE la MRC a compétence en matière de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT la résolution 12-04-25-24 de tenir des collectes de résidus domestiques dangereux (RDD) en septembre et octobre 2012;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a octroyé des contrats à deux (2) entreprises externes pour la fourniture de conteneurs et le transport du matériel électronique amassé lors des collectes de RDD ainsi que pour le recyclage et la valorisation du matériel;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises, en vigueur depuis le 14 juillet 2011, impute la responsabilité aux entreprises de mettre en œuvre un programme de récupération et de valorisation au plus tard le 14 juillet 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'Association du recyclage des produits électroniques (ARPE-Québec), organisme mandaté par RECYC-QUÉBEC pour mettre en œuvre ce programme, n'est pas en mesure de conclure une entente à la date prescrite afin d'être desservi par un point de dépôt sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE les collectes de matériel informatique organisées par la MRC de Vaudreuil-Soulanges lors de la tenue des collectes itinérantes de RDD répondent à un besoin grandissant de notre population, permettent de détourner des sites d'enfouissement des quantités importantes de produits dangereux pour l'environnement; produits visés par ledit règlement qui repose sur la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT QUE les collectes de matériel informatique permettent de réduire la quantité de déchets éliminés et permettre d'atteindre un des objectifs du Plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles qui est de ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées;

CONSIDÉRANT QUE d'autres municipalités régionales de comté sont aux prises avec les mêmes défis à relever;

POUR CES MOTIFS,

12-08-22-22

Il est proposé par monsieur **Normand Ménard**, appuyé par monsieur **G. Michael Elliott** et résolu **d'appuyer** la MRC de Marguerite d'Youville dans sa demande de rétroaction sur les dépenses encourues, à partir du 14 juillet 2012, pour la collecte et la valorisation des produits visés par le règlement, **de demander** au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, de défrayer les coûts encourus par les municipalités et les MRC du Québec, et ce, à partir du 14 juillet 2012, date d'entrée en vigueur du règlement, jusqu'à la mise en œuvre d'un réseau de points de collecte qui répond au programme et **de transmettre** la présente résolution à M. Pierre Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à M. Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

territoire (MAMROT), à Mme Lucie Charlebois, députée de Soulanges, à M. Yvon Marcoux, député de Vaudreuil, à M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) et à M. Éric Forest, président de l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

Proposition adoptée.

10.2.3.6. COMMUNICATION : VOLET FINANCIER

CONSIDÉRANT la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges organise une collecte de résidus domestiques dangereux (RDD) en 2012;

CONSIDÉRANT les offres de services pour le plan de communication de la collecte itinérante de RDD pour l'année 2012;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles à même le surplus accumulé non réservé;

POUR CES MOTIFS,

12-08-22-23

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Géraldine T. Quesnel** et résolu **d'autoriser** une dépense maximale de vingt-deux-mille dollars (22 000 \$) avant taxes pour la réalisation du plan de communication de la collecte des résidus domestiques dangereux 2012 comme faisant partie intégrante à la présente.

Proposition adoptée.

10.2.4. ÉCOCENTRE VAUDREUIL-DORION

10.2.4.1. TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES EXIGÉS PAR LA VILLE

CONSIDÉRANT QUE lors de la demande de permis de construction, la Ville de Vaudreuil-Dorion a exigé des travaux supplémentaires au niveau du drainage des eaux pluviales;

CONSIDÉRANT la résolution 12-05-23-22 adjugeant le contrat de construction de l'écocentre de la MRC à Vaudreuil-Dorion à la firme *Charex inc.*;

CONSIDÉRANT le prix soumis par la firme *Charex inc.* pour la réalisation des travaux supplémentaires exigés;

POUR CES MOTIFS,

12-08-22-24

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par monsieur **Réal Boisvert** et résolu **d'adjuger** le contrat de construction des travaux supplémentaires au niveau du drainage des eaux pluviales de l'écocentre à Vaudreuil-Dorion à la firme *Charex inc.* pour un montant de trente-neuf-mille-sept-cent-quatre-vingt-sept dollars et dix cents (39 787,10 \$) incluant les taxes et **d'autoriser** le préfet et le directeur général à signer le contrat.

Proposition adoptée.

10.2.4.2. RÈGLEMENT NUMÉRO 218 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT D'UN ÉCOCENTRE : APPROBATION D'UNE MODIFICATION

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement d'emprunt numéro 218 décrétant l'exécution des travaux de construction et d'aménagement d'un écocentre à Vaudreuil-Dorion, d'une dépense et d'un emprunt de deux-millions-deux-cent-trente-neuf-mille-cent-soixante-quatorze dollars (2 239 174 \$);



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT le montant obtenu de la subvention du programme Fonds de stimulation de l'infrastructure (FSI) de vingt-quatre-mille-cent-soixante-dix dollars (24 170 \$);

POUR CES MOTIFS,

12-08-22-25

Il est proposé par monsieur **Normand Ménard**, appuyé par madame **Géraldine T. Quesnel** et résolu de **modifier** le Règlement d'emprunt numéro 218 décrétant l'exécution des travaux de construction et d'aménagement d'un écocentre à Vaudreuil-Dorion, d'une dépense et d'un emprunt de deux-millions-deux-cent-trente-neuf-mille-cent-soixante-quatorze dollars (2 239 174 \$) comme suit :

- À l'article 2 : remplacer la somme de deux-millions-deux-cent-trente-neuf-mille-cent-soixante-quatorze dollars (2 239 174 \$) pour la somme de deux-millions-deux-cent-soixante-trois-mille-trois-cent-quarante-quatre dollars (2 263 344 \$);
- À l'article 3 : ajouter à la fin « et à approprier la subvention du programme Fonds de stimulation de l'infrastructure (FSI) de vingt-quatre-mille-cent-soixante-dix dollars (24 170 \$) telle que confirmée dans la correspondance du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) datée du 8 août 2011 joint au présent règlement en annexe C pour en faire partie intégrante.

Proposition adoptée.

10.2.4.3. FINANCEMENT DE L'ÉCOCENTRE

Monsieur le directeur général informe les membres concernant le financement de l'écocentre. Le Règlement numéro 218 étant en vigueur, la MRC n'est pas tenue de le mettre immédiatement en application. Les sommes seront donc prises à même les budgets et le fonds de roulement, mais la MRC pourra à tout moment utiliser le règlement d'emprunt s'il y avait des dépassements ou des imprévus.

11. COMMUNICATIONS

Aucun sujet traité.

12. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.

Madame Aline Guillotte prend son siège à 21 h.

13. SÉCURITÉ

13.1. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

13.2. SÉCURITÉ INCENDIE

13.2.1. ÉTUDE D'OPTIMISATION DES POINTS D'EAU : ADOPTION

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en date du 1er juin 2010;

CONSIDÉRANT l'action au plan de mise en œuvre de la MRC à l'effet de réaliser une étude d'optimisation sur les points d'eau au cours des deux (2) premières années du schéma;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont besoin de cette étude afin de poursuivre leur plan de mise en œuvre;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à la firme d'ingénieurs *Les Services exp inc.* de réaliser cette étude;

CONSIDÉRANT le dépôt final de l'étude par la firme d'ingénieurs *Les Services exp inc.*;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de sécurité incendie du 18 mai 2012 approuvée au conseil du 27 juin 2012;

POUR CES MOTIFS,

12-08-22-26

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par monsieur **Mario Cadieux** et résolu **d'adopter** l'étude d'optimisation des points d'eau de la MRC de Vaudreuil-Soulanges comme faisant partie intégrante à la présente et **de fournir** une copie de cette étude à chaque municipalité afin de poursuivre leur plan de mise en œuvre.

Proposition adoptée.

13.3. SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

14. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

15. ENVIRONNEMENT

15.1. COURS D'EAU

Aucun sujet traité.

15.2. MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.

15.3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

16. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

16.1. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

16.1.1. AVIS DE CONFORMITÉ

16.1.1.1. VILLE DE VAUDREUIL-DORION : RÈGLEMENT NUMÉRO 1647

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 1647 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CE MOTIF,

12-08-22-27

Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par madame **Géraldine T. Quesnel** et résolu **que** le conseil **émette** l'avis de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 1647 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.



17. DÉVELOPPEMENT

17.1. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet traité.

17.2. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

18. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Monsieur Guy Pilon informe les membres sur le rapport de la Commission du transport de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) sur le transport en commun. Ce rapport sera envoyé aux élus. Il résume brièvement les conclusions du rapport.

19. CULTURE

Aucun sujet traité.

20. AFFAIRES NOUVELLES

20.1. REDÉCOUPAGE DES CIRCONSCRIPTIONS FÉDÉRALES

Il est proposé par madame **Patricia Domingos**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'autoriser** l'administration de la MRC à préparer un mémoire concernant le redécoupage des circonscriptions fédérales.

Proposition adoptée.

20.2. CEGEP GÉRALD-GODIN : DEMANDE D'APPUI

Ce point est reporté au comité administratif du 12 septembre 2012.

20.3. LE MONUMENT DU CANAL DE SOULANGES : POSITIONNEMENT

Monsieur le directeur général adjoint explique le concept retenu par la Régie du canal de Soulanges pour le monument du canal de Soulanges qui sera installé à la sortie du tunnel de l'autoroute 30.

Monsieur le préfet revient sur les prochaines étapes.

21. RAPPORT DES ÉLUS

Madame Patricia Domingos dévoile son identité d'artiste. Elle est Anne Lawrence. Les membres du conseil la félicitent pour ses œuvres.

Monsieur Marc Roy fait une demande concernant la possibilité d'avoir des poules urbaines.

Madame Gaëtane Legault informe les membres que le 14 septembre prochain ce sera l'ouverture de la Conférence régionale des élus (CRÉ) et qu'à partir de cette date, un jeton de présence sera éligible.

Monsieur Patrick Bousez informe les membres que le 25 août prochain, à compter de 11 h 30, la municipalité de Rivière-Beaudette fêtera son 125^e anniversaire.

Monsieur Yvon Bériault informe les membres que le 22 septembre prochain, la municipalité de Saint-Télesphore fêtera son 135^e anniversaire.

12-08-22-28



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Monsieur Yvan Cardinal informe les membres que monsieur Francis Deroo, maire de Sainte-Anne-de-Bellevue, remercie la MRC pour son appui dans les demandes faites au ministère du Transport du Québec (MTQ) concernant le pont de Sainte-Anne-de-Bellevue.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Monsieur Crevier revient sur le nouveau site Internet de la MRC. Il mentionne qu'il manquerait :

- une section « On vous informe »;
- l'ordre du jour des séances;
- les procès-verbaux;
- les états financiers;
- les règlements.

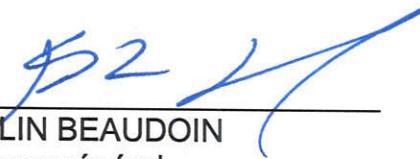
23. CLÔTURE DE LA SÉANCE

12-08-22-29

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **que** la séance **soit levée** à 21 h 51.

Proposition adoptée.


ROBERT SAUVÉ
Préfet


GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général
et secrétaire-trésorier